

REVUE DE
LINGUISTIQUE
FRANÇAISE
DIACHRONIQUE

3
2013

DIACHRONIQUES

MARQUES
D'ORALITÉ EN
FRANÇAIS MÉDIÉVAL

Denoyelle – 979-10-231-2154-4



MARQUES D'ORALITÉ
EN FRANÇAIS MÉDIÉVAL**AMALIA RODRÍGUEZ SOMOLINOS**

Présentation

SOPHIE MARNETTE

Oralité et locuteurs dans les lais médiévaux

AMALIA RODRÍGUEZ SOMOLINOS*Nel di por ço/ Iço ne di que (Roland, v. 591 et 1959) :*
réinterprétation, atténuation, concession en ancien français**ÉVELYNE OPPERMAN-MARSAUX**« Avoi ! avoi ! Sire Achillés, vous dites mal » : les emplois de
l'interjection « avoi » en français médiéval**DANIÉLA CAPIN**He, ho, ha, dea : interjections, connecteurs ou marqueurs
discursifs ? Le témoignage des textes en prose médiévaux**DOMINIQUE LAGORGETTE**Insultes et registres de langue dans les *Manières de
langage* : transgression et effets d'oralité**CORINNE DENOYELLE**Les réalisations des actes de langage directifs dans les
Manières de langage

RÉSUMÉS/ABSTRACTS



MARQUES D'ORALITÉ
EN FRANÇAIS MÉDIÉVAL

Marques d'oralité en français médiéval



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2013
© Sorbonne Université Presses, 2022

Diachroniques n° 3
ISBN papier : 978-2-84050-904-2

PDF complet – 979-10-231-2147-6

TIRÉS À PART EN PDF :

Présentation – 979-10-231-2148-3
Marnette – 979-10-231-2149-0
Rodríguez Somolinos – 979-10-231-2150-6
Oppermann-Marsaux – 979-10-231-2151-3
Capin – 979-10-231-2152-0
Lagorrette – 979-10-231-2153-7
Denoyelle – 979-10-231-2154-4

Maquette et réalisation :
Compo-Méca (64990 Mouguerre)
Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

Tél. (33) 01 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

Les réalisations des actes de langage directifs dans les *Manières de langage*¹

Corinne Denoyelle
Université de Toronto

Cet article se donne comme objectif d'apporter une réflexion sur la réalisation des actes de langage dans le corpus précis des *Manières de langage* anglo-normandes (1396, 1399, 1415). Longtemps étudiées pour leur apport en lexicologie, en phonologie ou en histoire de l'enseignement, les *Manières de langage* peuvent aussi faire évoluer notre approche en pragmatique. Ces manuels de conversation, destinés à l'enseignement du français en Angleterre au xv^e siècle, après la disparition de l'anglo-normand comme langue maternelle, se caractérisent par la mise en situation concrète qu'ils font de la langue française. Enseignant le français dans sa variante anglo-normande non à partir sa grammaire ou de son lexique mais à partir de son usage quotidien, ils se présentent comme une série de petits dialogues dépourvus de tout contexte spatio-temporel, mettant en scène deux interlocuteurs dans des situations sociales stéréotypées plus ou moins élaborées et dans divers cadres de la vie de tous les jours ou plus précisément de la vie de voyageurs: la nuit à l'auberge, le voyage, la négociation commerciale avec marchands et artisans sont ainsi des saynètes récurrentes utilisées pour apprendre des expressions potentiellement réutilisables. Ces situations sont l'occasion d'insérer des listes de vocabulaires, *nominalia*, mais aussi de proposer des « tournures » (Kaltz 1993, 124), formulations conseillées pour engager la conversation ou pour

1. Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet de recherche FFI2010-15158/FILO du Ministerio de Economía y Competitividad espagnol (*Plan Nacional I+D+i* 2008-11).

la mener dans une direction précise. L'orientation pratique de ces ouvrages en fait des outils pertinents pour aborder la dimension discursive de la langue : non seulement les phrases y sont mises en situation contextuelle mais en plus, elles sont intégrées à une interaction qui progresse naturellement. Proposant différents types d'approche de l'allocutaire selon le contexte socio-économique de l'interaction, les *Manières de langage* présentent non seulement des phrases, mais aussi des attitudes communicatives, ce qui nous permet de repérer des structures de la langue parlée et des stratégies discursives :

Une des richesses spécifiques des *Manières de langage* consiste dans la représentation *des structures du discours quotidien* de leur époque. [...] Ces textes enseignent de manière détaillée comment on aborde son interlocuteur en fonction du niveau social de celui-ci, et ils illustrent le fonctionnement du discours spontané en utilisant une foule de marqueurs de structuration : ils enseignent la prise de parole, l'emploi des marqueurs phatiques, celui des connecteurs causals, etc. Les auteurs de ces textes, il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet, avaient une sensibilité très vive non seulement des différences qui existent le code écrit et le code oral, mais aussi en ce qui concerne l'emploi du code oral en fonction du contexte situationnel. (Kristol, à paraître)

Certes, leur dimension mimétique est relative car si elles semblent ou prétendent correspondre à de l'oralité transcrite, c'est-à-dire, selon la terminologie de Josette Rey-Debove (1988, 81) à « un discours parlé qui est écrit », il faut reconnaître que leur origine orale est elle-même en réalité fictive, il s'agit tout au plus, comme le rappelle Andres Kristol, d'une « imitation du langage parlé dans l'écriture », qui résulte donc d'un double transcodage de l'écrit vers l'oral et de l'oral vers l'écrit : c'est en définitive « une pseudo-oralité, transcrite à partir d'un modèle linguistique appartenant pleinement au langage écrit ». Ces imitations de dialogues renvoient ainsi d'abord aux représentations que s'en faisaient leurs auteurs (Kristol, à paraître). Toutefois cette imitation n'a pas un but esthétique comme dans un roman mais pratique : elle doit permettre une réappropriation efficace de ce matériau en situation. Ainsi sans

négliger une visée prescriptiviste de la langue, l'objectif premier de ces textes est de refléter le mieux possible une langue effectivement parlée, condition indispensable à leur crédibilité en matière d'enseignement.

Notre corpus est composé des *Manières de langage* éditées par Andres Kristol en 1995 pour la Anglo-Normand Text Society que nous compléterons à partir des éditions de Pierre Meyer, d'Östen Södergård, et de Jean Gessler.

Andres Kristol publie trois *Manières de langages* datant de 1396, 1399 et 1415. La première, qualifiée de *Commune parlance* dans son *explicit*, est la plus connue et a déjà fait l'objet de deux éditions avec laquelle nous pourrions la comparer, l'une par Meyer en 1870 (nous y ferons référence désormais sous le titre de *Meyer*) et l'autre par Gessler en 1934 à partir d'une autre famille de manuscrits. Selon Kristol, les deux versions ne sont pas destinées au même lectorat : « la version A [éditée par Meyer] représente la version primitive destinée à un lecteur individuel, B [éditée par Kristol] illustre l'usage qui a été fait de ce manuel dans l'enseignement du français pour un public plus large » (Kristol 1995, xxi). L'éditeur considère qu'elle s'adresse à des étudiants déjà bien avancés dans leur apprentissage (nous y ferons référence désormais sous le nom *Kristol 1396*). C'est, selon nous, celle qui est la plus influencée par un modèle littéraire romanesque². Elle fonctionne plus, à notre avis, comme une anthologie de textes d'étude que comme un guide pratique de conversations directement réutilisables. La deuxième *Manière de*

2. Ce n'est pas l'opinion de Kristol (1994, 54) qui voit au contraire dans ce texte celui qui présente le plus de marques d'oralité. Il insiste en particulier sur la présence du marqueur de prise de parole : « hé ». Il note que ce marqueur, absent des autres *Manières de langage* qu'il édite, est fréquent dans le *Jehan de Saintré* d'Antoine de la Salle. La question se pose aussi pour les termes d'adresse : leur présence est largement plus importante que ce que montre l'emploi des formules allocutives dans les contextes oraux modernes. Si Kristol voit là dans cet aspect artificiel une conséquence du contexte scolaire de l'interaction proposée, cela témoigne selon nous de la forte influence littéraire qui pèse aussi sur ces guides de conversation. On sait en effet que la littérature narrative utilise les termes d'adresse entre autres comme marqueur de changement d'énonciation (Cerquiglini 1981, Lagorgette 2004)

langage datée de 1399 (désormais *Kristol 1399*) est aussi connue sous le nom « un petit livre » sous lequel elle a été publiée en 1879 par Edmund Stengel : « Cy commence un petit livre pour enseigner les enfantz de leur entreparler comun françois. » Un fragment de cette *Manière*, comprenant une traduction en moyen anglais et de nombreuses variantes, avait déjà été publié en 1953 par Östen Södergård dans le *Bulletin de la société néophilologique* d'Helsinki à partir d'un manuscrit du xvi^e (désormais *Södergård*). *Kristol* considère ce texte comme « se prêt[ant] à l'enseignement élémentaire ». Il ressemble « au classeur d'un professeur qui a rassemblé ses brouillons ». La dernière *Manière* publiée par *Kristol* est celle du professeur William Kingsmill rédigée vers la fin de 1415 (désormais *Kristol 1415*). C'est un manuel homogène présentant une certaine progression à défaut d'une grande originalité dans les dialogues rapportés³.

Enfin Jean Gessler publie « deux manuels de conversation imprimés en Angleterre au xv^e par deux élèves de William Caxton »⁴, Wynkyn de Worde et Richard Pynson, qui se réfèrent explicitement à leur maître pour proposer des manuels de conversation bilingues à sa manière à la toute fin du xv^e. Le premier ouvrage est intitulé : « *a litell treatyse for to lerne Englysshe and Frensshe* » (désormais *Gessler*) et le second, qui ne contient aucun dialogue et sur lequel nous ne nous pencherons donc pas, est appelé « *the book of curtesye* ».

Les actes de langage directifs, desquels nous excluons les questions, se caractérisent par la relation qu'ils induisent entre le locuteur et son allocutaire : ils impliquent en effet une contrainte du locuteur exerçant une pression sur son allocutaire pour que celui-ci effectue une certaine action.

Le but illocutoire de ces verbes consiste dans le fait qu'ils constituent des tentatives [...] de la part du locuteur de faire faire quelque chose par l'auditeur. Il peut s'agir de tentatives

3. Sur la tradition manuscrite des *Manières*, voir *Kristol 1990/1991*.

4. L'imprimeur William Caxton est lui-même l'auteur d'un manuel anglo-français d'après un modèle flamand en 1483.

très modestes, comme vous inviter à le faire ou vous suggérer de le faire, ou bien de tentatives très ardentes comme insister pour que vous le fassiez. (Searle 1982, 53)

La réussite de ces actes de langage dépend non de leur valeur de vérité mais de la réalisation ou non de l'action demandée par l'allocutaire. Ils sont donc particulièrement sensibles aux rapports entre les interlocuteurs et à leur rapport de faces. Nous les étudierons dans la lignée théorique de Catherine Kerbrat-Orecchioni, développant les théories de Brown et Levinson montrant les implications langagières de la politesse humaine. En effet, la réalisation linguistique de ces actes de langage varie selon la distance horizontale entre les interlocuteurs (plus ou moins grande familiarité) et surtout leur distance verticale (hiérarchie sociale dont on constatera qu'elle est très forte dans la société mise en scène dans ce corpus). Mettant en cause fortement les faces négative de l'allocutaire (en empiétant sur sa liberté d'action) et positive (en le soumettant à une autorité extérieure), mais aussi, selon les cas, la face positive du locuteur (obligé de demander de l'aide), les actes de langage directifs obligent à des formulations délicates.

Les réalisations linguistiques de ces actes de langage varient tout particulièrement selon le sous-type dont il s'agit. On distinguera en particulier, selon la nature des relations entre les locuteurs et selon leur intérêt, quatre types d'actes directifs :

1. l'ordre, dans lequel un locuteur L supérieur demande à son allocutaire inférieur hiérarchiquement A d'exécuter une action en faveur de L. On désignera par là aussi l'injonction ou la sommation, plus « ardentes ». L'ordre se caractérise par la relation hiérarchique forte qu'il crée entre les interlocuteurs : « le locuteur se donne un statut de pouvoir » (Charaudeau 1992, 582),
2. le conseil ou la suggestion, qui sont réalisés en faveur de A mais dans lequel L est en situation de supériorité et d'autorité,
3. la requête, dans laquelle L est en situation d'infériorité, permanente ou momentanée, par rapport à A et demande à celui-ci d'exécuter une action en faveur de L. L'infériorité de L rend son

acte de langage directif beaucoup plus agressif envers les faces positives et négatives de son allocutaire (Charaudeau 1992, 595) ;

4. l'offre, dans laquelle L est en situation d'infériorité ou d'égalité par rapport à A. L'action demandée est censée être au bénéfice de A, qui a par conséquent plus de latitude pour refuser.

	en faveur de L	en faveur de A
L en position de supériorité	l'ordre	le conseil
L en position d'infériorité	la requête	l'offre

Les quatre types d'actes directifs

Les textes que nous analysons se situent dans un cadre social extrêmement hiérarchisé, illustré de manière évidente par les formules allocutives dont Kristol a montré les subtilités d'emploi en distinguant les formules 1. d'égalité sociale : *sire* ou *beau sire, dame* ou *belle dame*, 2. d'infériorité : *mon seigneur* ou *ma dame* adressée à un homme ou une femme hiérarchiquement mieux placés, ou 3. de supériorité : *mon amy, compaignon* ou *m'amie* adressée à un individu socialement inférieur (Kristol 1994, 45-46). Au niveau des énoncés directifs, ces différences hiérarchiques s'expriment de manière nette dans les réalisations linguistiques choisies. Dans l'extrait suivant mettant en scène la fin d'une interaction commerciale, les deux interlocuteurs successifs font chacun une requête, mais celle de l'acheteur, en position de force, est plus brutale que celle du vendeur :

(1) Vous l'arés de la price que me costa, c'est assavoire .xii.c. francs mais que vous me paiés bien.

— Maintenant, mon amy, ne vous surciés, je vous paieray tresbien, s'il Dieu pleast, *si que vous me donés jour de paiement jusques a la goule d'aougost.*

— Vraiment, sir, il ne vous displese, je ne le puisse faire sinoun q'il m'en serroit grant areresment et empirement de mon estat, [...] car je dois as gentz de pais grantz sommes d'argent que j'ay enprompté d'eux [...]. Et se je faudray donques de mesme le paiement en partie ou en tout, je me fas fort que je serra enprisoné [...] et pur ce, beau sir, *je vous en pri tant chierement com je puisse que me voillés paier mon argent tout ensemble ore a ma grant necessitee sanz plus loigne dilay.* Et vraiment,

sir, je vous appresteray un autre foitz voluntiers derechief atant.
(*Kristol 1396*, p. 20)

L'acheteur est en position de supériorité par rapport au vendeur : il l'appelle *mon amy* et formule sa requête de manière indirecte au moyen d'une subordonnée conditionnelle *si que vous me donés jour de paiement jusques a la goule d'aougost*. Il faut dire que sa demande de délai de paiement est elle-même conditionnée à sa volonté de poursuivre la vente : si le délai lui est refusé, il est libre d'annuler sa commande. Le vendeur est, par conséquent, doublement en situation d'infériorité : socialement et commercialement. Par conséquent, son refus de ce délai de paiement s'accompagne d'un terme d'adresse très respectueux, *beau sir*, d'une très longue justification, d'un engagement personnel (mettant en jeu sa face négative) *je vous appresteray un autre foitz voluntiers derechief atant* et d'une autre requête *je vous en pri tant chierement com je puisse que me voillés paier mon argent*, bien plus ardente et accompagnée d'un adverbe de manière pressant, manière polie de contredire son interlocuteur et de refuser sa requête. Vaine cependant, l'acheteur n'en maintient pas moins son délai de paiement que le vendeur est finalement contraint d'accepter.

Cette société hiérarchisée se donne à voir dans ces saynètes répétitives mettant en scène essentiellement maîtres et serviteurs ou maîtres et « prestataires de service » que sont les aubergistes et les vendeurs. On pourrait même considérer les *Manières de langage* comme des catalogues de formules directives :

Par conséquent, l'auteur fournit à son premier lecteur toute une gamme de formules illocutoires initiatives [...] qui doivent lui permettre de formuler des ordres. En effet, le rôle du « seigneur » se particularise par l'emploi massif de l'impératif et de phrases interrogatives. (*Kristol*, à paraître)

Les situations sociales utilisées comme support pédagogique par les *Manières de langage* permettent de mettre en scène différentes stratégies discursives pour exprimer ces actes de langage. Nous en étudierons les différentes réalisations. Celles-ci peuvent être directes, auquel cas le contenu prépositionnel est explicitement donné. Elles peuvent aussi être indirectes, réalisées

au travers d'un autre acte de langage, questions ou assertions, dans ce cas, les formulations peuvent être conventionnelles, si elles ont complètement perdu leur valeur illocutoire première, ou non-conventionnelles, si celle-ci reste explicite (Kerbrat-Orecchioni 2008, 99-105). Ces énoncés frappent par leur variété et il n'est pas facile de repérer au-delà de la barrière du temps le caractère plus ou moins brutal de leurs formulations.

Ces réalisations ne comportent pas le même niveau de politesse et agressent les faces de l'allocutaire à des degrés divers. Cependant, la perception de cette impolitesse ou de cette impolitesse n'est pas toujours très nette pour un lecteur moderne. Ainsi dans une même scène ou dans deux dialogues mettant en scène des personnages identiques et présentés comme égaux, on peut trouver à la fois des réalisations indirectes impersonnelles à valeur d'obligation, des requêtes performatives avec le verbe *prier*, des impératifs aggravés par une formulation très vulgaire.

(2) Une autre manere du parler entre deux compaignons qui demurent ensamble en un hostel quant ils se deyvent aller coucher. « Guilliam, mon amy, *il est haut tens pur nous aler coucher* maishui. — Perot, ce fait mon, toutsvoiez » (*Kristol 1396*, p. 35)

(3) « Guilliam, *je vous pri que vous serrez – ou: couvrez– bien le feu, et apportez sus en [n]ostre chambre un chopyn de vin vermaile que nous purrons boire devant que nous en irrons coucher.* » (*Kristol 1396*, p. 35)

(4) « Guilliam, avez vous fait nostre lit ?

— Nonil, vraiment.

— Hé, vraiment vous esties bien meschant que nostre lit est unquore a faire. *Surdés vous le cuil et alés vous faire nostre lit, je vous en pri*, car je voudray estre endormy. Ou si: car je dormisse tresvoluntiers se je fuisse couché. » (*Kristol 1396*, p. 24)

Cette dernière formulation, accompagnée d'une insulte, *méchant*, et d'une locution verbale très familière *surdés vous le cuil*, mais aussi d'une incise formulaire *je vous en pri* peut-elle être considérée comme polie⁵? L'allocutaire ne manifestant

5. Pour une analyse de ce passage, voir Lagorgette ici même, p. 13.

aucune réaction particulière, il est difficile de l'évaluer. Notons cependant que plus loin dans le dialogue, il finit par se rebiffer contre cette série d'ordres :

- (5) « Anlumés la chaundelle et va traire du vin.
 — Alés vous mesmes se vous vuillés, car je ne bougerai ja.
 — Il le meschie que vous en [donra] a boire, car je m'en irrai querre du vin pur moi mesmes et pur Janyn et, par Dieu, se je puisse, vous ne beberés maishuy a cause de vostre malveis volonté. » (*Kristol 1396*, p. 24-25)

Pourquoi en (5), l'ordre est-il senti comme insultant et non pas en (4) ? La projection de nos propres niveaux de langue n'aide qu'imparfaitement à comprendre les structures de la langue médiévale.

D'une manière générale, la réalisation directe à l'impératif est la forme la plus couramment utilisée, même quand il s'agit moins d'ordre que de conseils, et même pour des égaux, comme le montre le dialogue suivant entre deux valets d'écurie :

- (6) Dit un garcion a son compaignon ainsi :
 « *Leisse ta folie maishui et va t'en a esgarder a tes chivalx, car se ton maister te troveroit icy esbatant, il te torcheroit tresbien sur la teste.* » (*Kristol 1396*, p. 21)

Cette domination de l'impératif est-elle un trait mimétique ou pédagogique ? Dans la mesure où les textes proposent aussi un vaste choix de formulations, on peut penser qu'elle reflète une réelle pratique.

Les réalisations directes

Les actes directifs peuvent être réalisés directement au moyen d'une formulation directe, qu'elle soit explicitement performative ou qu'elle utilise le mode impératif.

Les formulations performatives

Les formulations performatives sont les réalisations privilégiées de la requête et dans une moindre mesure de l'ordre.

L'ordre

L'ordre peut être réalisé par un verbe spécialisé dans cette demande, le plus souvent, il s'agira du verbe *vouloir* à la première personne de l'indicatif présent.

(7) « Primerment *je voil que* vous faites venir ciens le quarreur [...] et puis après *que* vous en alés a le tapecer et que vous achatez de lui pur la sale... » (*Kristol 1396*, p. 5)

Pendant dans la réalisation de l'ordre, le verbe performatif est moins utilisé que l'impératif direct.

La requête

C'est dans ce type d'acte de langage que les formulations performatives dominant, mais elles s'accomplissent par le choix d'un verbe performatif dans lequel le désir du locuteur est moins affirmé et le choix d'accepter ou de refuser la requête y semble laissé à la discrétion de l'allocutaire. Le verbe *prier* (et sa variante *emprier*) est ainsi utilisé de manière systématique dans des réalisations plus ou moins pressantes.

(8) « Je vous *prye* que vous bevez du vin de ciens. » (*Kristol 1399*, p. 64)

(9) « Et hostiler, *je te pri* cherment que tu vuis couper du bois et me faites un bon feu encountre ma revenue, quar il fait grant froid a huy. Et que tu me fendes toutz ces busshes que gissent ici. » (*Kristol 1396*, p. 11)

(10) « *Je vous empri*, saluez moy toutz mes amys et toutes mes amyès. » (*Kristol 1399*, p. 61)

(11) « *Je vous empri*, m'amyè, q'il ne vous desplest point de la counte que je vous counterai maintenant, quar verament je ne vous dirrai point de mensonge. Verament, m'amyè, il est le plus meilour counte que j'oy unques mais jour de ma vie. — Ore, mon seignour, je l'orray tresvoluntrés a vostre comaundement de par Dieux. » (*Kristol 1396*, p. 13)

(12) Si avient a darrainz que l'escuier s'en ala parler a la dame tout en secret, ainsi lui disant: « Ma tresgentele, tresamyable et tressoveraine dame, fist il, *je vous empri* tresentierment de cuer q'il ne vous despelese de ce que je vous dirrai maintenant. » [...] « Ore, dame, mes que vous ne displese, je su si doulourosement naufré au coer de l'ardant amour que pieça

j'ay eu et enqore ay devers vous que je ne puisse pas longement endurer ne vivre sanz consolacion de vostre tresgraciouse persone. Pur quoi, ma tresdouce dame, fist il, *eiez pitee de ma dolour* ou autrement vous serrez cause de ma mort. » (*Kristol 1396*, p. 13)

(13) « Et Janyn, *je vous em pri* chèrement comme je m'affie grandement en vous, ne sonnez mot a le maistre de ciens de ce que je vous ai fait, car je sai bien, s'il en seüst riens, il en seroit bien marri, et aussi j'en auroi mal gree de lui. » (*Meyer*, p. 388)

(14) « Sir, d'une chose *je vous prieroy*, si j'osasse. Ou: si je fuisse si hardy.

— Dame, pur l'amour de vostre maistre et de vous, je fray ce que je purray, savant moun estat, a vostre pleser.

— Sir, j'ay icy un fiz de l'age de .xii. ans et, solounc vostre avys, il est la voluntee de moun maistre et de moi pur lui estower a un boun homme de mestier en Loundres... » (*Kristol 1415*, p. 76)

Le verbe *prier* est le verbe le plus couramment utilisé, le plus souvent à l'indicatif, mais aussi au conditionnel dans une formule particulièrement humble (14), soit qu'il entraîne une proposition complétive introduite par *que* (8, 9, 11, 12) ou un simple complément d'objet nominal (14), soit qu'il soit construit comme une préface avant un verbe à l'impératif (10, 13). Il peut être renforcé par un complément de manière (9, 13) ou accompagné d'une justification et d'un énoncé déclaratif secondaire (9, 11, 13) destiné à créer l'envie d'accomplir l'acte demandé, ou par une proposition hypothétique (14) qui semble rabaisser la face positive du locuteur (*topos* de modestie). On notera aussi dans les exemples (12) et (14) que cet énoncé sert de préface avant d'être complété par la requête proprement dite, formulée soit de manière identique (12) soit avec une réalisation plus assertive et impersonnelle (14) : *il est la voluntee de moun maistre et de moi pur lui estower un boun homme de mestier*. La diversité de ces emplois est sans doute un signe de la syntaxe orale utilisée ici, souple, variée et adaptable à la situation.

Le verbe *prier* peut être remplacé par d'autres verbes ou locutions verbales pour renforcer la force performative de la requête. Dans ce corpus, *prier* est remplacé par *crier mercy* et *supplier* censés engager plus l'allocutaire.

(15) « Hé, mon tresdoux maister, *je vous cri mercy et vous en supplie* humblement de vostre grace que vous me voilliés pardonere vostre maletalent, quar s'il Dieu pleist, je ne mesprenderay ja plus envers vous. » (*Kristol 1396*, p. 19)

Dans cet extrait, les verbes performatifs s'accompagnent non seulement d'un terme d'adresse valorisant mais aussi d'un engagement personnel engageant la face négative du locuteur.

Ces formulations performatives peuvent ainsi être renforcées par des anti-FTAs (*Face Threatening Acts*) valorisant la face positive de l'allocutaire, ainsi en (12) les termes d'adresse tendres qui accompagnent la déclaration d'amour d'un écuyer audacieux envers sa dame⁶. En faisant de sa dame la maîtresse de sa vie même, le jeune amoureux éperdu lui donne un pouvoir extrêmement valorisant.

Les anti-FTAs peuvent aussi dévaloriser la face positive de L, insistant comme dans (14) sur l'illégitimité de sa demande ou engager sa face négative comme dans (15) où le jeune apprenti coupable d'un manquement s'engage à ne pas recommencer.

Le conseil

La réalisation directe au moyen d'un verbe performatif ne se trouve qu'une fois dans ce corpus :

(16) « Et quant vous l'avrez fait, pur lui deceiver plus sutilment, *je vous conseille* que vous en alez sur vostre chymyn. » (*Kristol 1396*, p. 14)

Comme les déclarations d'amour vues plus haut, cet énoncé se trouve dans le petit conte inséré que fait le voyageur à la patronne de l'hôtel. Est-ce que cela change le statut mimétique de ces formulations ? Il ne nous semble pas possible de répondre à cette question pour cette manière de langage qui est la plus romanesque et la plus élaborée de tout notre corpus.

Ce corpus ne présente pas de forme d'offre présentée avec un verbe performatif (*je propose, je suggère, je vous invite à...*)

6. Kristol, (1994, 47), considère que ces termes d'adresse très flatteurs relèvent du registre écrit que l'on retrouve dans ce conte.

L'impératif

L'impératif est énormément employé. Il est tout particulièrement privilégié par l'expression de l'ordre, mais on le trouve cependant dans quasiment tous les types d'actes directifs.

L'ordre

L'impératif est la réalisation dominante pour l'expression de l'ordre, quel que soit l'allocutaire. Aussi bien avec la domesticité :

(17) « Et demayn *levez* bien matyn et *appelez* un ferrou, [...] et *lessez* lui ferrer le chivalle blanc. Et Jakes, je toy promette verement, si ceste chose ne soit mye fait come je vous ay dit – *ou*: si je trouve ascun defaute en ta persone – je toy fray coruser issint que tu compariez grevousement. » (*Kristol 1415*, p. 75)

qu'avec les aubergistes :

(18) « Dame, avez nul fruit ceins ?
 — Cy, sir, de pomis vous poiez aver.
 — Dame, pour amours *lez fetes vener*.
 Dame, avez point de noies ?
 Se vous avez acuns, *lez fetez vener*. » (*Södergård*, p. 217-218)

qu'avec le maître :

(19) Adoncques il appelle son varler par nom, ainsy luy disant :
 « Janyn, est nostre souper tout prest encores ?
 — Oil, mon signeur, *alez vous seoir* quant vous plaira. »
 (*Meyer*, p. 391)

qu'avec un marchand :

(20) « Mon amy, avez vous de bon samon et des lucez a vendre ?
 — Oil, verament, auxi bons et beaux come vous troverés en tout la marchee.
 — *Ore moustrés lé moi donques*. » (*Kristol 1396*, p. 11)

ou qu'avec un inconnu à qui on demande un itinéraire :

(21) « *Or me ditez*, mon amy
 y a il point de bon logis
 Entre cy et ce prochayn village. » (*Gessler*, p. 109)

Quel que soit l'allocutaire, l'impératif reste la norme, cependant, il peut varier en brutalité par l'emploi ou non

d'aggravateurs ou d'adoucisateurs. Avec des allocutaires socialement inférieurs, les impératifs peuvent s'accompagner d'aggravateurs comme des insultes ou des menaces :

(22) Et soy comence pour estre marri vers ses soubgis et siergeans, ainsi leur disant :

« Malle semayne a vous soit mise tout deux! *Vel sic*: Je pri a Dieu qu'il vous puist mescheoir du corps. Amen. Qu'avez vous fait depuis que je venoi ciens? Vous ne faites que sounget et muser. *Metez la table tost et a portez nous une fois a boire* de vin claret ou de vin blanc, car j'en ai grant soif et aussi tres grant fain avecques. » (Meyer, p. 391)

(23) « *Reveille toy*, de par le deable et de par sa miere ové tout, ou autrement je toy dorray un tiel sufflet que tu penseras de moy deci as quatre jours, me croies, se tu vuïs. » (Kristol 1396, p. 16)

Mais ces menaces peuvent aussi se retrouver dans des dialogues entre égaux, qu'il s'agisse du serviteur Janyn et du tavernier :

(24) « *Overez la porte et laissez me entrer* ciens ou autrement je le depecierai trestout par la foy que je doy a Dieu! Me creis se tu vius. » (Meyer, p. 388)

ou des dialogues entre compagnons de chambrée signalés dans les exemples (2-5).

Dans la catégorie des adoucisseurs, on peut noter comme dans la section précédente, l'utilisation de termes d'adresse chaleureux, de préfaces, de questions introductrices comme en (18) ou en (20) ou la subordonnée *quant vous plaira* en (19) qui préserve la face négative du maître. En revanche, la formule directive *s'il vous plaît*, aujourd'hui conventionnelle n'apparaît qu'une seule fois :

(25) « Sire, n'avez vous point de bon drapt a vendre ?

— Ouy, sire, tres bon.

— Or le me laissés voir, *s'il vous plest*.

— Je le feray volentiers. » (Gessler, p. 107)

Comme dans (19), l'ordre est accompagné d'une subordonnée conditionnelle qui vise à limiter la menace envers la face négative de A. Cette conditionnelle sert à rappeler son libre arbitre et ainsi à limiter l'offense commise envers « ses territoires ».

En cas de refus, l'ordre est reformulé à l'impératif de manière plus sèche, selon le principe de la spirale d'interventions (Welke 1980) :

- (26) « Or m'amyé, venez vous en, *quar vous serrez ici* devant moy en un chaiser.
 — Par Dieu, mon seigneur, s'il vous plaist, non ferai.
 — Par Dieu, *si frés*.
 — Vostre merci, mon seignour. » (*Kristol 1396*, p. 12)

Cette scène avec la patronne de l'auberge revient dans plusieurs *Manières de langage*, le refus initial de la dame est toujours suivi d'une réitération du même ordre, non accompagnée cette fois de mitigateurs.

L'impératif à la 2^e personne du pluriel est aussi la norme pour ces actes de langage à la frontière entre ordre et offre dans lesquels une action commune de A et de L est en jeu :

- (27) « *Ore ne parleons plus* doncques, mais *dormeons* fort et estaignez la chandelle. [...] Quoy *ne dions nous* noz oraisons si comme nous sume acoustumez ?
 — Il ne me souvenoit poynt. » (*Meyer*, p. 403)
- (28) « Seignours, *alouns laver*. » (*Södergård*, p. 217)

La deuxième personne engage les deux interlocuteurs dans un collectif qui atténue les différences sociales, que ce soit à l'impératif ou à l'indicatif dans une question directive.

Ces enjeux sociaux se remarquent de manière encore plus visible quand l'ordre est relayé par un tiers : quand un maître demande à son domestique d'aller transmettre un commandement, celui-ci prend une valeur différente selon le destinataire final. En effet à la hiérarchie simple et nette de l'ordre premier se substitue une relation différente : le valet se retrouve en situation d'égalité avec son allocutaire, bien qu'il soit toujours investi de l'autorité du maître. Il doit reformuler son ordre afin qu'il reflète cette double relation, l'égalité et l'inégalité :

- (29) Fait le seignour de l'hostel a un dez cez esquiers ou vadletez tout ainsy :
 « Me faites venire devant moy mon garderobe. Ditez luy qu'il veigne tantost.
 — Voluntrez, moun seignour, a vostre comandement. »

Et puis le vadlet s'en irra a garderobe et luy dirra tout courtoisement tout ainsy :

« Sir, Dieu vous esloit. *Ou* : Dieu vous avance.

— Vous estes bien venu, beu sir. Voilez rien que je puisse faire ?

— Oil dea, *mon seignour vous comanda* d'a luy venire tantost, quar je sçay bien, se vous demurrez gairez, il serra bien marry de vous. *Et pur ce vous n'arestez mye*, mez avancez vous sur vostre chymyn. » (*Kristol 1396*, p. 4)

L'ordre direct, réalisé à l'impératif, est remplacé par un ordre réalisé avec un verbe performatif, précédé de formules de salutation polies. Les conseils qui l'accompagnent, formulés aussi à l'impératif, peuvent servir de mitigateur dans la mesure où ils manifestent une solidarité de classe face au maître.

Le même relais avec la patronne de l'auberge témoigne de la différence de relation verticale et horizontale :

(30) « Et Janyn, metté la table tost, quar il est haut temps d'aller soper. Et puis après alés a la dame de ciens et *ditez lui que lui pri pur venir souper ovesques nous.* » [...]

Puis Janyn s'en va pur la dame et lui dit :

« Madame, *mon seignour vous pria pur venir souper oveque lui.*

— Voluntrés, beau sir, a son tresgentele commandement. »

(*Kristol 1396*, p. 12)

L'ordre, plus proche ici de la requête, car le maître n'a pas de réelle relation de pouvoir sur la patronne de l'auberge, est formulé initialement avec le performatif *prier*, repris dans l'ordre relayé. La distance horizontale entre le valet et l'aubergiste se manifeste cependant dans la moindre insistance de celui-ci.

Le conseil

Tous les actes de langage directifs peuvent être réalisés à l'impératif, mais en dehors de l'ordre, il est le plus fréquemment utilisé dans le conseil. L'exemple (6) a montré qu'il peut être alors accompagné d'une justification servant à adoucir la brutalité de la formulation et à rappeler que l'énoncé est fait au bénéfice de l'allocataire.

Le dialogue typique, qui sert à demander un itinéraire et dont on trouve un ou plusieurs équivalents dans chaque manière de langage, utilise quasi systématiquement l'impératif. L'exemple ci-dessous montre qu'il peut alterner avec une réalisation indirecte :

(31) « Que est la droite voie vers Canterbers? Ditez a il point du peril des larrons? Et par ou purrey je passer sauvement? — Sire, il est assés sauf par jour, mais encontre la nuyt il est perilleus. Pour ce *attendez* jusques a demain. Et donques nous dejeunerons ensemble. Et quant vos choses seront compliez, donques *vous vous despartirez* de moy. [...] *Alez* avant en vostre chemyn, que vous puissiez venir a vostre herbage qar *il covient* que vous vous hastez. » (*Kristol 1399*, p. 54)

Le conseil est ici donné par un impératif, *attendez*, un énoncé affirmatif au futur simple, *vous vous despartirez de moy*, et un énoncé affirmatif comportant un modalisateur à valeur d'obligation, *il convient*...

L'offre

Si l'impératif semble exclu pour la requête, cette réalisation directe peut en revanche être utilisée pour l'offre. Il est vrai cependant dans cet exemple que la dimension optative est aussi à prendre en compte.

(32) « Dame, est tout prest pour aller digner? — Oui, sire, quant il vous plaise. Sire, bon preu vous face. Je vous prie, *faictes bonne chere* et *soiez joieux*: je boy a vous. » (*Gessler*, p. 109)

Les actes de langage directifs en faveur de L, ordre et requête, privilégient donc des réalisations linguistiques concrètes: l'impératif pour l'ordre et le verbe performatif *prier* pour la requête. Sans être ignorées, ces réalisations sont plus rares pour les énoncés directifs en faveur de A, le conseil et l'offre, qui se réalisent plutôt de manière indirecte.

Les réalisations indirectes

L'acte de langage directif peut aussi être réalisé de manière indirecte. Le contenu propositionnel n'est alors pas explicite et la valeur illocutoire directive est greffée sur un autre acte de langage. Ces actes de langage « “squattés” par la requête et détournés à son profit » sont essentiellement des assertions à valeur directive ou des questions à valeur directive (Kerbrat-Orecchioni 2008, 99). Leur utilisation est plus ou moins conventionnelle et/ou plus ou moins brutale.

Les assertions à l'indicatif futur

Moins fréquemment, on trouve quelques réalisations de l'ordre sous forme d'assertions à l'indicatif futur, ainsi le maître avec une prostituée :

- (33) Et puis le signour li mene par la main vers la sale et li dit ainsi :
 « Damoiselle, *vous souperez* avecque moy.
 — Grant mercy, mon signeur. » (Meyer, p. 391)

Cet énoncé a-t-il réellement une valeur d'ordre ou cet ordre est-il présenté comme tellement accompli et évident que sa dimension assertive l'emporte ? Ce ne serait plus alors un ordre, mais un constat. Le remerciement de la fille lui donne cependant une valeur de gratification.

L'indicatif futur est plus particulièrement utilisé dans les descriptions d'itinéraire. C'est la fonction de conseil qui domine alors auquel la réalisation assertive apporte une valeur évidente.

- (34) « Ma commere, q'est le droit chymyn vers Parys ?
 — Mon seignour, je vous dirrai. *Vous chivacherés* tout droit par cest chymyn... » (Kristol 1396, p. 8)

L'affirmation d'une obligation

Les assertions impersonnelles sont une manière conventionnelle de réaliser l'acte directif sans impliquer directement locuteur ou allocutaire. On les trouve tout particulièrement dans les conseils.

L'ordre ou la requête

Cette réalisation indirecte peut être utilisée comme moyen d'atténuer la valeur agressive d'un ordre jusqu'à peut-être le transformer en requête ou en offre.

(35) Une autre manere du parler entre deux compaignons qui demurent ensamble en un hostel quand il se deyvent aller coucher. « Guilliam, mon amy, *il est haut tens* pur nous aller coucher maishui. — Perot, ce fait mon, toutzvoiez » (*Kristol 1396*, p. 35)

Suggestion ou requête, la formulation de l'acte directif est ici dissimulée derrière une information d'ordre temporel. Cette réalisation indirecte se retrouve aussi dans la même *Manière de langage* dans la bouche du maître invitant ses compaignons, ses écuyers, à aller se coucher :

(36) Et puis le signeur ou ses escuiers se croulent, balent, dacent, houvent et chantent de biaux karoles sanz cesser jusques a mynuyt. E quant ils seront trestout si entravaillez et las qu'ils ne se pourront ja a cel temps plus longuement dancer, lors le signeur dira a toute la gentille compaignie luy environ ainsi : « Mes amys, *il est haute heure de nous aller coucher* meshuy, car il est deja bien près de une heure après mynuyt. Et pour ce alons tost coucher, car se je fus couchee ou lit, je dormis tres voulantiers. E! Janyn, m'amenez m'amie a chambre et li deschausez et desvetez, et que elle soit tout prest encontre ma venu pour aller coucher ave moy. » (*Meyer*, p. 392)

Dans cet exemple, la valeur d'ordre est plus visible, car le maître semble avoir gardé une autorité sur ses gens, évidente par la suite d'ordres qu'il donne ensuite à son valet Janyn. La danse a-t-elle suffi à créer une égalité de fait entre les convives pour qu'il dissimule momentanément son autorité derrière une réalisation indirecte de son ordre ?

On notera plus loin cet autre dialogue entre le maître, qui ne nous avait pas habitués à tant de délicatesse, et son valet :

(37) Et quant il aura achevée sa chanson, il comencera a parler a son escuier ou a ses escuiers, ainsi disant :

« Mes amys, il est bien près de nuyt. *Vel sic* : il sera par temps nuyt. »

Doncques respont Janyn au son seigneur bien gentilmente en ceste maniere :

« Vrayement mon signeur, vous ditez verité. *vel sic* : vous dites voir. *vel sic* : vous dites vray.

– Je pansé bien *qu'il seroit mieulx pour nous d'arester* en ce ville que d'aller plus avant maishuy. *Coment vous est avis?*

– Ainsi comme vous vuillez, mon signeur.

– Janyn!

– Mon signeur?

– Va devant et prenez nostre hostel par temps. » (*Meyer*, p. 387-388)

La décision de s'arrêter semble laissée à la discrétion de son valet, tant l'ordre est dissimulé sous une réalisation indirecte formulée comme une préférence. Le valet d'ailleurs ne s'y trompe pas, qui renvoie la décision réelle à la volonté de son maître. Ces constructions indirectes et plus spécialement impersonnelles sont rares pour l'ordre et les deux derniers exemples présentés semblent assez particuliers, reposant sur des contextes psychologiques spécifiques.

Le conseil

Les affirmations impersonnelles à valeur d'obligation sont la forme la plus fréquemment utilisée pour les conseils alors qu'on ne la trouve que moyennement dans les ordres et dans les requêtes :

(38) « Ditez moy, avons nous assés du jour jusques la ?

– Sire, *il vous fault* cheminer – *ou* : chevaucher – fort. »

(*Kristol 1399*, p. 53)

(39) « Ditez, puisse je savament aler?

– Ye sir, le chemyn est sure assez.

Mes *il covent* que vous hastez. » (*Södergård*, p. 290)

(40) Pour demander le chemin.

« Amy, Dieu vous sauve.

Quelle est la voye droite

pour aller d'icy a Paris?

– Sire, *il vous faut* tenir le chemin a la droite main. » (*Gessler*, p. 109)

N'impliquant ni le locuteur ni l'allocutaire, elle préserve sans doute la face de ce dernier. Elle convient bien aussi à un énoncé autoritaire, émanant d'une voix investie d'une parole institutionnelle :

(41) « Et pur ce je pense bien que je ne vivray gairs sinon que j'en ay le plus tost remedie.

— [...] Et ainsi il vous covient souffrir et passer le temps et en tout tribulacione de loier et regracier nostre Seigneur Dieu omnipotent, sicom le droituel homme Job fist en sa vie. »
(*Kristol 1396*, p. 30)

Au moment où la conversation se fait prêche, le conseil devient un commandement divin et s'exprime par une voix impersonnelle autoritaire.

L'affirmation d'un désir

Une assertion à la première personne comportant le verbe *vouloir* au conditionnel, ou un verbe à l'imparfait du subjonctif exprime une requête pas trop ardente :

(42) « Dame, ou est le seigneur de ciens ?

— Parquoy demandez vous, sire ?

— Marie, je ne le demande pour nul mal, mais je *parlasse* volenters a luy.

— Vraiment, il est alé hors de la ville. » (*Kristol 1399*, p. 64)

Variante :

(43) « Dame, ou est le sir de ciens ?

— [...] Sir, il viendra tost, come je guide. Dites a moy, que est vostre volonté ?

— Dame, *je voudray parler* a lui.

— Vraiment, sir, il n'est pas ciens ore. » (*Kristol 1396*, p. 27)

Cette dernière réalisation montre combien l'emploi du conditionnel suffit à désactualiser le verbe de volonté par rapport à son emploi performatif vu dans l'exemple (7). Cette désactualisation l'adoucit et rend la volonté de L moins fortement autoritaire, laissant alors plus de place à celle de A, réalisation plus respectueuse qui s'accorde à la requête. Toutefois, ces deux réalisations ne semblent pas complètement conventionnelles et le sens d'un souhait reste certainement encore présent dans la requête. L'exemple suivant montre une valeur de requête plus affirmée :

(44) « Esties vous un clerc ?

— Oy, sir, purquoy demandés vous ?

- Pur ce que je *vouldroy* avoir une comission de vous fait.
- Sir, vous arés volontiers. (*Kristol 1396*, p. 28)

La réponse *volontiers* indique que la valeur directive a été pleinement reconnue par l’allocutaire.

La structure conditionnelle à valeur de potentiel

Déplaçant le désir du locuteur à l’allocutaire, l’acte directif peut adopter une réalisation conditionnelle soumettant la réalisation de l’acte à la volonté hypothétique de l’allocutaire. Cette structure peut se voir autant pour une requête au bénéfice, formulée à l’irréel de L qui se soumet ainsi à la volonté de l’allocutaire :

- (45) « Je pense aler a mesme la ville, mes je ne conï pas bien le chymyn. *Et si me voillez l’enseigner*, j’estoïe graundement tenuz a vous par ma foy.
– Sire, volunters. » (*Kristol 1415*, p. 71)

que pour un conseil, remis à la décision de l’allocutaire :

- (46) « Vraïement, sir, je sui maladez.
– Hé, mon amy, *se vuillez vous alez en pilrynage* oveque moy pur cercher seint Denyse de Parys, vous en serrez tout garry, s’il Dieu plest. » (*Kristol 1396*, p. 30)

Le conseil ici, assez faible, plus proche de la suggestion, est construit avec une subordonnée conditionnelle au présent de l’indicatif et une principale au futur. La valeur hypothétique est celle du potentiel qui présente la réalisation de cette suggestion comme possible.

La question (whimpérative)

L’utilisation d’une phrase interrogative en lieu et place d’un impératif semble aujourd’hui très conventionnelle, sa valeur cependant, surtout dans le cas des requêtes, semble plus discutable dans ce corpus. Elle est privilégiée en revanche par les offres.

La requête

Cette réalisation que l’on a déjà vue à l’exemple (27) semble plus fréquente dans ce corpus que lors de notre précédente

enquête dans la littérature courtoise du Continent (Denoyelle, à paraître). Elle domine ainsi particulièrement les requêtes, où elle semble avoir acquis un statut plus conventionnel que ce que nous avons observé sur des textes littéraires plus anciens. C'est la formulation la plus régulière pour les transactions avec les aubergistes.

(47) « Dame, *purroy* je estre loggié ciens et avoir fein et avens et autres choses que a moy appent ?

— Oy, sire, je vous troveray assés ov l'aide de Dieu. » (*Kristol* 1396, p. 27)

(48) « Hosteller, hosteller !

— Sire, sire, je su cy.

— *Purromez nous* bien estre loggez cyeyns ?

— Certes, mes moistres, vous estez tresbien venuz tantostz. »

(*Kristol* 1415, p. 71)

À chaque fois, cependant, la valeur de capacité reste implicitement présente, comme le montrent les réponses qui ne sont pas du type *volontiers* ou *comme vous voulez*, comme on les trouvait dans les exemples précédents. Les allocutaires acquiescent en disant *oy* ou *certes* ce qui semble témoigner d'une réponse sur leur capacité plus que sur leur soumission à la volonté du demandeur. Néanmoins, la manière de langage éditée par Södergård donne comme quasiment équivalente une réalisation directe à l'impératif et une réalisation indirecte interrogative, ce qui peut montrer l'aspect conventionnel de cette construction.

(49) « Dame, *fetez doner* nous nostre souperz.

Dame, *pooms souper* unquore ?

— Oy sir, vous souperz tout prest. » (*Södergård*, p. 217)

L'offre

La réalisation la plus fréquente de l'offre est interrogative : elle s'exprime par une structure interrogative à la deuxième personne comportant le modalisateur *vouloir* à l'indicatif.

(50) « Estez vous cousturer donques ?

— Oil, vraiment, sir.

— *Veuillez vous overer ovesques moy* ?

— Oil, sir, tresvoluntrés, se vous me vuillez doner atant com nulle autre. » (*Kristol 1396*, p. 34)

(51) « Hé, mon amy, il me faut aller en pelingae pour sercher saint Thomas de Canterbers. *Vuillez vous aller avecques moy?*

— Hé! Biau sire, pleüst a Dieu que je pourroi aler avec vous, car je m'en alasse doncques tres voulantiers, mais vous me faut avoir a present pour escusee. » (*Meyer*, p. 401)

(52) « Sire, *voulez vous manger* ové nous ?

— Non, syre, certys j'ay mangé. » (*Kristol 1415*, p. 69)

L'emploi du verbe *vouloir* montre la liberté accordée à l'allocutaire d'accepter ou de refuser l'offre. Deux de ces exemples étant d'ailleurs suivis de refus.

Les réalisations indirectes des actes directifs sont d'une extrême variété, plus nombreuses que ce que l'on trouve dans les textes continentaux plus anciens et plus littéraires, ce qui est peut-être le signe de leur caractère conventionnel plus affirmé. Dans ces ouvrages pédagogiques visant l'appropriation de tournures langagières réutilisables, la dimension conventionnelle de l'énoncé est une garantie de sa pertinence pédagogique.

Cependant, ces réalisations indirectes ne sont pas également distribuées selon les actes de langage : l'ordre semble répugner à ces formulations. Ce sont donc les autres actes de langage directifs qui en présentent le plus, dans la mesure où ils manifestent une situation interactionnelle plus complexe et agressant de manière plus subtile les faces de l'allocutaire. Dans le cas de la requête, l'acte menaçant envers la face négative de l'allocutaire est renforcé par la situation d'infériorité du locuteur, qui n'a aucune autorité à contraindre l'allocutaire à agir. Dans le cas du conseil, le bénéfice que l'allocutaire peut tirer de l'acte est remis en cause par la blessure causée à sa face positive et à l'image de soi. Le cas de l'offre cumule ces deux offenses, à la liberté et à l'amour-propre de l'allocutaire. Dans un certain nombre d'interactions mises en scène dans les *Manières de langage*, les offenses sont minimales. Demander une chambre à un aubergiste est peut-être une offense territoriale, mais elle est

largement compensée par la transaction commerciale dont il va bénéficier, c'est pourquoi la valeur directive polie de la question *Pouvez-vous nous loger?* est peut-être moindre que la valeur de capacité. Dans le cas des demandes d'itinéraire, le conseil est peu autoritaire en ce qu'il a déjà été sollicité par le voyageur.

On note néanmoins des constantes dans la réalisation de ces actes de langage indirects : le conseil privilégie les affirmations impersonnelles à valeur d'obligation, *il faut que, il convient que*, l'offre se réalise de manière majoritaire par des structures interrogatives avec le verbe *vouloir*, la requête par l'affirmation d'un souhait soit au subjonctif imparfait soit avec le verbe *vouloir* au conditionnel. Ainsi chaque acte directif reçoit une réalisation privilégiée qui permet de reconnaître sa valeur illocutoire. Quoique, globalement, la réalisation directe à l'impératif domine, d'autres réalisations tendent à devenir plus fréquentes et sans doute par conséquent plus conventionnelles.

La réalisation directe à l'impératif reste la plus fréquente dans tout ce corpus alors que l'on constate aujourd'hui que son emploi semble diminuer au profit des assertions à l'indicatif présent ou futur. Alors que Catherine Kerbrat-Orecchioni, citant Renaud Camus⁷, constate l'emploi grandissant de l'indicatif dans les énoncés directifs, les *Manières de langage* présentent un état de la langue lié à une société hiérarchisée où l'ordre possédait son propre système morphologique. Une enquête diachronique sur l'évolution des valeurs directives de ces modes serait la bienvenue pour confirmer ou infirmer cette évolution. De même il serait bon de vérifier sur d'autres variétés de français ces premières analyses constituées à partir d'un corpus anglo-normand.

7. « Le mode impératif voit son champ d'application se réduire tous les jours. On fait de moins en moins appel à lui. On le remplace par l'indicatif. [...] Ce qui nuit à l'impératif, peut-être, c'est son caractère trop impératif, justement. On pense qu'un autre mode sera plus doux. Mais l'indicatif est bien plus autoritaire encore, puisque l'ordre donné et son exécution coïncident exactement en une seule performance verbale, comme si l'interlocuteur n'avait aucune volonté propre, pas un mot à dire, existait à peine. » (Renaud Camus, cité dans Kerbrat-Orecchioni [2008, 102]. Elle ne suit pas cependant ses conclusions en ce qui concerne la brutalité respective de ces deux modes.)

Bibliographie

Textes cités

« A French vocabulary and conversation-guide in a fifteenth-century legal notebook », éd. John H. Baker, *Medium Aevum* 58, 1989, 80-102.

La Maniere de langage qui enseigne ä bien parier et ecrire le français. Modèles de conversations composés en Angleterre à la fin du XIV^e siècle. Nouvelle édition avec introduction et glossaire, éd. Jean Gessler, Bruxelles/Paris/Louvain, Éditions universelles/Droz, 1934.

Manières de langage (1396, 1399, 1415), éd. Andres Kristol, London, Anglo-Norman Text Society, vol. 53, 1995.

« La Maniere de langage qui enseigne ä parier et ä ecrire le français », éd. Paul Meyer, *Revue critique d'histoire et de littérature* 5.2, 1870, 373-408.

« Une Maniere de parler (ms. Cambridge, bibliothèque de l'université, li. 6.17) », éd. Östen Södergård, *Neuphilologische Mitteilungen* 54, 1953, 201-225.

Études

BROWN, Penelope et LEVINSON, Stephen, 1987, *Politeness. Some Universals in Language Use*, Cambridge, Cambridge University Press.

CHARAUDEAU, Patrick, 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette éducation.

CERQUIGLINI, Bernard, 1981, *La Parole médiévale*, Paris, Éditions de Minuit.

Denoyelle, Corinne, à paraître, « La formulation des requêtes dans quelques textes littéraires du XIII^e et XIV^e siècle », dans D. Lagorgette, P. Larrivée, H. Constantin de Chanay (dir.), *Représentations du sens linguistique 5*, Chambéry, Éditions de l'université de Savoie.

KALTZ, Barbara, 1992, « Étude historiographique des *Manières de langage* », dans *Diversions of Galway. Papers on the History of*

- Linguistics from ICHoLS V, Galway, Ireland, 1-6 September 1990*, Anders Ahlqvist, John Benjamins Publishing Company, 123-133.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1990, *Les Interactions verbales*, Paris, Armand Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 2008, *Les Actes de langage dans le discours : théorie et fonctionnement*, Paris, Armand Colin.
- KRISTOL, Andres, 1990/1991, « Un nouveau fragment de manière de langage : Lincoln, Linc. Arch. Off., Formulary 23 », *Vox Romanica*, 49/50, 311-341/; Version électronique : <http://retro.seals.ch/digbib/fr/view?rid=vxr-001:1990-1991:49-50::321&id=home&d2=browse4&id3=>.
- KRISTOL, Andres, 1994, « “Que deal! Mettes le chapron, paillard, com tu parles a prodome!” La représentation de l’oralité dans les *Manières de langage* du XIV^e/XV^e siècle », *Romanistisches Jahrbuch*, 43, 35-64.
- KRISTOL, Andres, 1998, « Comment on apprenait le français au Moyen Âge : ce qu’il nous reste à apprendre », *ARBA. Acta Romanica Basiliensia*, 8, 177-197.
- KRISTOL, Andres, 2009, « Textes littéraires et sociolinguistique historique : quelques réflexions méthodologiques », dans D. Aquino-Weber, S. Cotelli, A. Kristol (dir.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman. Enjeux et méthodologies d’un champ disciplinaire émergent*, Berne, Peter Lang.
- KRISTOL, Andres, à paraître, « “He, mon seigneur, pour Dieu, ne vous desplaise, je suy tout prest yci a vostre comandement”. Stratégies discursives dans le dialogue médiéval (selon le témoignage des *Manières de langage* du XIV^e/XV^e siècle) ».
- LAGORGETTE, Dominique, 2004, « Termes d’adresse et verbes de parole en moyen français : approche pragmatique », dans J.M. López-Muñoz, S. Marnette et L. Rosier (dir.), *Le Discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L’Harmattan, 194-203.
- MERRILEES, Brian, 1985, « Le dialogue dans l’enseignement du français langue seconde au Moyen Âge », dans P.R. Léon

et P. Perron (dir.), *Le Dialogue*, Ottawa, Didier/Presses de l'université d'Ottawa, 105-115.

REY-DEBOVE, Josette, 1988, « À la recherche de la distinction oral/écrit », dans N. Catach (dir.), *Pour une théorie de la langue écrite*, Paris, CNRS Éditions, 77-90.

SEARLE, John R., 1982 [1979], *Sens et expression*, traduction et préface de J. Proust, Paris, Éditions de Minuit.

WELKE, Dieter, 1980, « Séquentialité et succès des actes de langage », *DRLAV*, 22-23, « Des ordres en linguistique », 177-308.

Résumés/Abstracts

Sophie MARNETTE, Oralité et locuteurs dans les lais médiévaux

Résumé

Les lais médiévaux ont un rapport complexe à l'oralité puisqu'ils se présentent comme la transposition en vers romans de récits chantés composés par les Bretons et racontant les aventures « vraies » d'hommes et de femmes du passé. Cet article examine comment ces textes construisent les locuteurs du récit. La première partie étudie comment la voix du locuteur-narrateur est mise en scène dans les prologues et épilogues qui forment le cadre du récit tandis que la deuxième partie se penche sur la représentation des paroles et pensées des personnages, par le biais du discours direct mais aussi par celui d'autres catégories du discours rapporté (discours indirect et discours indirect libre) qui n'accordent pas au personnage la position de locuteur à part entière mais seulement celle d'énonciateur. Il s'agit notamment de voir si les lais construisent leurs locuteurs différemment d'autres genres narratifs courts comme celui des fabliaux, dont on s'accorde à dire qu'ils sont parfois difficiles à distinguer. Une question annexe mais non moins importante est de se demander si les lais anonymes se comportent autrement que les lais dits « de Marie de France ». Le corpus examiné se compose de trente et un lais (y compris les douze lais dits « de Marie de France ») et d'un choix de soixante-deux fabliaux.

Abstract

Medieval *lais* show complex links with orality since they present themselves as the transposition in romance verse of sung narratives composed by ancient Bretons and telling the « true » adventures of past men and women. This article examines how these texts construct their various narrative voices (be it the narrator or the characters). The first part studies how the voice of the narrator-locutor is staged in the prologues and epilogues framing the narratives while the second part envisages characters speech and thought presentation via Direct Speech but also through other reported discourse categories (Indirect Speech, Free Indirect Speech) that do not grant characters the same importance as fully fledged « locutors ». An important objective is to see whether *lais* construct their narrative voices differently than other short narrative genres such as *fabliaux*, even though both genres can arguably be difficult to distinguish. Additionally the article also wonders whether anonymous *lais* behave differently from the so-called « *lais de Marie de France* ». The corpus contains thirty-one *lais* (including the twelve « *lais de Marie de France* ») and a sample of sixty-two *fabliaux*.

Amalia RODRIGUEZ SOMOLINOS, *Nel di por ço/lço ne di que* (*Roland* v. 591 et 1959) : réinterprétation, atténuation, concession en ancien français

Résumé

L'article présente une description sémantique de deux structures de l'ancien français : *p nel di por ço q et iço ne di que non-p q*. Elles sont la marque d'une stratégie argumentative du locuteur et constituent un commentaire de celui-ci portant sur l'énonciation. Dans les deux cas, la structure en *ne di* réalise une mise à distance de l'énoncé, ce qui produit un effet d'atténuation :

a) *La gent de France iert blecee e blesmie ; / Nel di por ço, des voz iert la martirie* (*Roland* v. 591) : *nel di por ço* bloque une conclusion qui serait favorable aux païens et qui est attribuée

à l'allocutaire. Il y a réinterprétation de *p* : « Mais comprenez-moi bien / mais n'allez pas croire que vous aurez le dessus ». La structure *p nel di por ço q* réalise un mouvement argumentatif à valeur concessive. Dans *La Chanson de Roland*, cette structure est difficilement interprétable. Elle n'est compréhensible qu'à partir de l'étude de structures similaires en ancien français, *pas ne di que ... mais / ce ne di je mie que*, où le verbe *dire* introduit une complétive et, dans les textes du XIII^e siècle, est parfois suivi par *mais*.

b) *Iço ne di que Karles n'i ait perdut. / Ne a muiler ne a dame qu'aies veüd / N'en vanteras el regne dunt tu fus* (*Roland* v. 1959) : La double négation dans *Iço ne di que Karles n'i ait perdut* met en place un point de vue positif *p Karles i ad perdut* dont le locuteur se distance. Ce point de vue mis à distance fait partie d'une stratégie concessive.

Nel di por ço et *iço ne di que non-p* sont des marqueurs pragmatiques à valeur concessive. Ils servent de point de départ à l'étude des stratégies concessives en ancien français, depuis les structures paratactiques en *p, q* jusqu'à celles en *p mais q*. La structure *p nel di por ço q* constitue une étape intermédiaire dans cette évolution.

Abstract

The paper presents a semantic description of two Old French structures: *p nel di por ço q* and *iço ne di que non-p q*. They mark an argumentative strategy of the speaker, as well as a comment on the act of utterance. Both structures including *ne di* function as hedges, they lessen the force of the utterance:

a) *La gent de France iert blecee e blesmie;/Nel di por ço, des voz iert la martirie* (*Roland* v. 591): *nel di por ço* blocks a conclusion that would be favourable to the pagans and that is attributed to the addressee. *P* is reinterpreted: "Don't misunderstand me though/ but don't think you will have the upper hand". The structure *p nel di por ço q* carries out an argumentative movement with a concessive value. In the *Chanson de Roland*, it is not easy to interpret. It can only be

understood by studying similar structures in Old French like *pas ne di que ... mais/ce ne di je mie que*, in which the verb *dire* introduces a complement clause and is sometimes followed by *mais* in 13th century texts.

b) *Iço ne di que Karles n'i ait perdut./Ne a muiler ne a dame qu'aies veüd/N'en vanteras el regne dunt tu fus* (Roland v. 1959): The double negation in *Iço ne di que Karles n'i ait perdut* establishes a positive point of view *p Karles i ad perdut* from which the speaker distances himself. This point of view is part of a concessive strategy.

Nel di por ço and *iço ne di que non-p* are pragmatic markers with a concessive value. They provide in this paper a starting point for the study of concessive strategies in Old French, from the paratactic structures of the *p, q* type to the *p mais q* ones. The *p nel di por ço q* structure is an intermediary stage in this evolution.

Evelyne OPPERMANN-MARSAUX, « Avoi ! avoi ! Sire Achillés, vous dites mal » : les emplois de l'interjection « avoi » en français médiéval

Résumé

Cet article cherche à mettre en évidence les propriétés contextuelles, sémantiques et énonciatives communes aux différents emplois de l'interjection « avoi », caractéristique en particulier de la période de l'ancien français. Il montre ainsi que « avoi » se situe principalement à l'ouverture d'un tour de parole, et qu'il introduit régulièrement une intervention réactive. Résultant de la pragmaticalisation de « voi » (impératif de « veoir ») précédé de « a » exclamatif, « avoi » ne conserve pas de lien sémantique avec le lexème verbal d'origine, mais traduit en premier lieu un désaccord de son locuteur face à un discours antérieur. Tout en prenant une valeur expressive, « avoi », qui figure la plupart du temps dans le contexte immédiat d'un terme d'adresse, marque toutefois aussi l'interpellation de

l'allocutaire. L'étude souligne également que les propriétés de « avoi » en ancien français cessent d'être pertinentes en moyen français. En diversifiant ses emplois et en devenant un simple marqueur discursif renforçant l'énoncé qu'il introduit, l'interjection tend aussi à disparaître.

Abstract

The purpose of this contribution is to describe the contextual, semantic and enunciative properties that the different uses of the medieval interjection “avoi” have in common. It shows that “avoi”, mainly used in initial position, is found in a conversational turn that represents the speaker's reaction to the previous discourse of the addressee. Resulting from the pragmatization of the exclamation “a” and the imperative “voï”, “avoi” is not linked to the lexical meaning of the verb “voir”: it always expresses the speaker's disagreement with the addressee. Appearing frequently in the immediate context of a vocative, the interjection also calls the addressee's attention to the discourse where it occurs. Finally, the study establishes that these properties only characterize “avoi” in Old French (the period where the interjection is mainly used). In Middle French, “avoi” is used as a simple discourse marker that emphasizes the utterance it introduces. Becoming less specific than in Old French, the interjection also becomes less frequent and finally tends to disappear.

Daniéla CAPIN, *He, ho, ha, dea* : interjections, connecteurs ou marqueurs discursifs ? Le témoignage des textes en prose médiévaux

Résumé

Les études consacrées à l'interjection s'accordent sur son caractère indexical qui oblige à chercher une saturation dans son environnement. Les études récentes font de ce principe une pratique et ouvrent l'analyse à des cotextes et contextes de plus en plus larges. Cependant, les résultats de cette démarche

restent sous-exploités sur le plan théorique où un catalogue des statuts de l'interjection et une modélisation de son parcours restent à faire.

La présente étude a pour objectif principal de montrer que l'interjection revêt plusieurs statuts dans les textes médiévaux, pouvant cumuler les uns avec les autres : interpellatif, seul ou associé à un terme d'adresse ; nominal fonctionnant comme complément d'objet ; connecteur propositionnel ; marqueur discursif, seul ou en association syntagmatique avec une autre interjection. L'examen des traditions manuscrites de quelques textes-témoins le prouve : les graphies utilisées dans les textes de l'ancien et du moyen français, mais aussi les graphies des incunables, ne distinguent pas toujours l'interjection de la conjonction et de la préposition. Ces observations conduisent à une remarque d'ordre théorique : puisque les différents statuts émergent des agencements respectifs, l'interjection ne devrait pas être considérée comme un item polyfonctionnel, mais plutôt comme un item sous-déterminé.

Cette réflexion a des retombées sur la glose : souvent abordée comme la manifestation d'une opposition au message précédent, l'étude montre que l'interjection peut également indiquer la conformité, l'association, l'intégration à l'énoncé précédent.

Abstract

Most of the studies on the interjection agree on its indexical character which requires a saturation in its environment. Recent surveys put this principle into practice and the analyses concern increasingly larger contexts. However, the results of this approach remain unexplored from a theoretical viewpoint: a catalogue of the interjection statuses and a modeling of its course have yet to be done.

The present study wants to show the different statuses the interjection may have in the medieval prose texts. Some of these statuses are closely linked and may appear concurrently: an interpellative alone or associated with a term of address; a

nominal operating as an object; a propositional connective; a discourse marker, alone or combined with another interjection. The examination of the written forms used in the medieval manuscripts (Old and Middle French) and in the early printed books shows that it is often difficult, even impossible, to distinguish the interjection from the conjunction and the preposition; the separation is then made on the basis of the contextual arrangement. Theoretically, this leads to consider the interjection not as a polyvalent, but as an under-determined item.

This reflection has direct implications for the gloss: usually, the interjection is considered as indicating opposition; the paper shows that the interjection may express as well agreement, association, compliance and integration with the previous statement.

Dominique LAGORGETTE, *Insultes et registres de langue dans les Manières de langage : transgression et effets d'oralité*

Résumé

À partir de l'étude exhaustive des *Manières de langage* de 1396, 1399 et 1415 et d'un corpus d'une cinquantaine de fabliaux et de farces, nous montrerons comment le jeu sur les registres langagiers participe de la création des effets d'oralité. Le discours transgressif, en l'occurrence les insultes, sera en particulier envisagé comme témoignant de cette recherche stylistique qui vise à donner l'illusion d'une représentation fiable de l'oralité. L'étude du discours marginalisé du point de vue des actes de langage permettra de poser la question de la méthode à mettre en œuvre afin d'évaluer à quel registre appartiennent les termes envisagés, problématique encore peu traitée par les études diachroniques. La variation diastratique, qui sera resituée dans ses conditions diatopiques et diachroniques, est envisagée comme appartenant au code oral et serait l'un des vecteurs les plus efficaces afin d'asseoir l'illusion d'une langue plus spontanée.

Abstract

Based on the exhaustive study of the *Manieres de langage* 1396, 1399 and 1415 and of a fifty *fabliaux* and farces corpus, this paper analyses how the strategies using speech registers try to generate for the reader the illusion of “real” reported speech. Transgressive discourse (insults in particular) is viewed as the testimony of a stylistic research in order to create the sensation that dialogues are reliable and realistic. The study of the marginalised discourse from the speech acts theory angle enables to question which criteria and methodology should be used when evaluating to which speech register a word belongs. This last point is still rarely mentioned in diachronic studies. The diastratic variation, as well as the diatopic and diachronic ones, are viewed as part of the oral code and may well be a strong (if not the strongest) auxiliary in this process of reproducing a mimetic, spontaneous speech.

Corinne DENOYELLE, *Les réalisations des actes de langage directifs dans les Manières de langage*

Résumé

Longtemps étudiées pour leur apport en lexicologie, en phonologie ou en histoire de la langue, les *Manières de langage* peuvent aussi faire évoluer notre approche en pragmatique. Ces manuels de conversation, destinés à l’enseignement du français en Angleterre aux ^{xiv}^e-^{xv}^e siècles, sont composés de dialogues mettant en scène des locuteurs dans des situations de la vie quotidienne. Proposant différents types d’approche de l’allocutaire selon le contexte et la situation socio-économique de l’interaction, ils représentent non seulement des phrases, mais aussi des attitudes communicatives. Ainsi l’observation des actes de langage directifs, qu’il s’agisse des ordres, des requêtes, des offres ou des conseils, permet de montrer leurs réalisations linguistiques selon les relations interpersonnelles des interlocuteurs: on constate ainsi une répartition des énoncés selon leur valeur illocutoire et leur

formulation directe ou indirecte. Bien que l'emploi du mode impératif soit commun à tous ces sous-types d'actes de langage directifs, cette réalisation directe est cependant plutôt le fait de l'ordre. En revanche, la requête se manifeste plutôt par des expressions directes performatives du type « *je vous prie* », ou par des formulations indirectes comme l'expression d'un souhait. Le conseil se réalise majoritairement par des formulations indirectes impersonnelles construites autour de verbes d'obligation, alors que l'offre est essentiellement exprimée par des structures verbales interrogatives. Cette analyse permet ainsi de mesurer l'aspect plus ou moins conventionnel de ces réalisations linguistiques.

Abstract

Studied for a long time for their contribution to lexicology, phonology or history of language, *Manieres de Langage* may also change our approach to pragmatics. These conversation manuals, meant for the teaching of French in England in the fifteenth century, are composed of dialogues featuring speakers in situations of everyday life. Offering different types of approach for the addressee depending on the context and the socio-economic interaction, they show not only sentences, but also communicative attitudes. Thus the observation of directive speech acts, be it orders, requests, offers or advice, can show some linguistic manifestations according to the interpersonal relationships of the interlocutors: there is a distribution of statements according to their illocutionary force and direct or indirect realizations. Although the use of the imperative is common to all subtypes of directive speech acts, this direct realization is mainly used for orders. On the other hand, the request occurs by direct performative expressions such as “*Je vous prie*”, or indirect formulations as the expression of a wish. The advice is carried out mainly by indirect impersonal formulations built around verbs of obligation, while the offer is mainly expressed by verbal interrogative structures. This analysis allows us to measure the more or less conventional aspect of linguistic realizations.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Hava BAT-ZEEV SHYLDKROT (Université de Tel Aviv)
Françoise BERLAN (Université Paris-Sorbonne)
Mireille HUCHON (Université Paris-Sorbonne)
Peter KOCH (Universität Tübingen)
Anthony LODGE (Saint Andrews University)
Christiane MARCHELLO-NIZIA (École Normale Supérieure-LSH, Lyon)
Robert MARTIN (Université Paris-Sorbonne/Académie des inscriptions
et belles-lettres)
Georges MOLINIÉ (Université Paris-Sorbonne)
Claude MULLER (Université Bordeaux 3)
Laurence ROSIER (Université Libre de Bruxelles)
Gilles ROUSSINEAU (Université Paris-Sorbonne)
Claude THOMASSET (Université Paris-Sorbonne)

COMITÉ DE RÉDACTION

Claire BADIOU-MONFERRAN (Université Paris-Sorbonne)
Michel BANNIARD (Université Toulouse 2-Le Mirail)
Annie BERTIN (Université Paris 10-Nanterre)
Claude BURIDANT (Université Strasbourg 2)
Maria COLOMBO-TIMELLI (Université degli Studi di Milano)
Bernard COMBETTES (Université Nancy 2)
Frédéric DUVAL (Université de Metz)
Pierre-Yves DUFEU (Université Aix-Marseille 3)
Amalia RODRIGUEZ-SOMOLINOS (Universidad Complutense
de Madrid)
Philippe SELOSSE (Université Lyon 2)
Christine SILVI (Université Paris-Sorbonne)
André THIBAUT (Université Paris-Sorbonne)

COMITÉ ÉDITORIAL

Olivier SOUTET (Université Paris-Sorbonne), Directeur de
la publication
Joëlle DUCOS (Université Paris-Sorbonne-ÉPHÉ), Trésorière
Stéphane MARCOTTE (Université Paris-Sorbonne), Secrétaire de
rédaction
Thierry PONCHON (Université de Reims Champagne-Ardenne),
Secrétaire de rédaction
Antoine GAUTIER (Université Paris-Sorbonne), Diffusion de la revue

Table des matières

Présentation	
Amalia Rodríguez Somolinos	7
Oralité et locuteurs dans les lais médiévaux	
Sophie Marnette	21
<i>Nel di por ço / Iço ne di que (Roland v. 591 et 1959) :</i> réinterprétation, atténuation, concession en ancien français	
Amalia Rodríguez Somolinos	49
« Avoi! avoi! Sire Achillés, vous dites mal » : les emplois de l'interjection « avoi » en français médiéval	
Evelyne Oppermann-Marsaux	71
<i>He, ho, ha, dea</i> : interjections, connecteurs ou marqueurs discursifs? Le témoignage des textes en prose médiévaux	
Daniéla Capin	95
Insultes et registres de langue dans les <i>Manières de langage</i> : transgression et effets d'oralité	
Dominique Lagorgette	119
Les réalisations des actes de langage directifs dans les <i>Manières de langage</i>	
Corinne Denoyelle	149
Résumés/Abstracts	177

